

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-07-04

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Le quatre juillet deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Anthony PEIGNON.

Absents excusés : Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Johann BARANGER, Jean Luc GUINARD, Jacky FAVREAU, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU.

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAULT, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.

Présentation par Carole STEMER (coordinatrice du Réseau Lecture Nomade) et Emmanuelle DECHARCHÉ (agent culturelle), du rapport de l'année 2023 de la bibliothèque municipale de Saint-Pardoux-Soutiers.

Un réseau (4 bibliothèques municipales : Saint-Pardoux-Soutiers, St Lin, Mazières en Gâtine, Verruyes), un logiciel commun, un catalogue en ligne, une page Facebook, un compte Instagram, des animations communes, une coordinatrice.

Des services : Carte unique, adhésion gratuite, catalogue mutualisé de plus de 9800 notices, navette, partage à domicile, animations plurielles et variées.

Forte fréquentation notamment avec les animations des écoles.

Adhérents : 1452 actions lecteurs, 141 adhérents actifs, 62 nouvelles adhésions, 1476 passages.

Documents : 1536 documents (dont 989 MDDS), 2303 prêts (dont 293 collect.).

Personnel : 1 salariée, 12 bénévoles Ouverture au public 7h30 par semaine

Budget : 2787€ pour les acquisitions, 1088€ pour le fonctionnement, 7180€ pour le personnel.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 juin 2024

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 juin 2024, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »
- 0 voix « abstention »

Monsieur le Maire, précise qu'un sujet supplémentaire viendra s'ajouter à l'ordre du jour pour la vente de la parcelle ABO225 à la SAS ESPERANCE

Après avoir entendu le Maire, Le Conseil Municipal décide à : l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce point supplémentaire.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-07-04

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire, Johann BARANGER, propose à Delphine PORTRON, de se présenter.

Elle explique qu'elle est en mise à disposition par la Commune de Pressigny au service administratif de la Commune de Saint-Pardoux-Soutiers, pour parer à l'absence de la Secrétaire Générale.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », expose la rencontre avec la ligue de l'enseignement. Un travail est mené pour proposer au monde associatif, des permanences à La Maison du Bourg une fois par mois, avec également des temps d'informations sur des thèmes prédéfinis.

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, représentants à la commission « Restaurant Scolaire », précisent qu'une réunion avec les parents d'élèves sur les règles de la vie en collectivité au restaurant scolaire a eu lieu récemment.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise que l'ouverture de la superette API a eu lieu, cela fonctionne bien. Reste à prévoir l'acheminement PMR. Les propositions de produits locaux se développent.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales » indique que le transport solidaire se développe, il y a un bénévole et un couple de bénéficiaire pour le moment.

Marie-France TALINEAU, référent à la commission « Petite Enfance-Seniors », précise que Lydie BARATON a pris des inscriptions pour le repas du 14 juillet au du Club des Aînés.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement », relate l'accueil du Club des Entrepreneurs et la présentation de la Maison de Bourg avec la participation d'environ 60 personnes, qui ont apprécié le site, temps d'échange positif.

Rencontre avec les Associations pour les zones humides, aménagement de la parcelle près de l'UDAF, vergers, curage des mares... Le programme se termine fin 2025, obtention d'une subvention éventuelle.

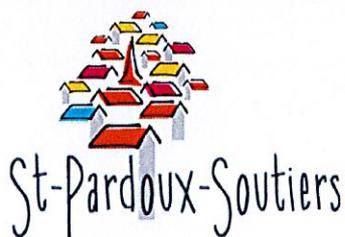
Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », Johann BARANGER précise qu'une réunion jeudi prochain aura lieu pour la révision en 2025 du PLUi et le classement des haies.

Audrey RIGAUDEAU, représentant la commission « Ecoles - Projets pédagogiques - Conseil municipal des jeunes » précise que l'effectif de l'école est stable.

Johann BARANGER, représentant la commission « Culture-Communication », expose les événements passés.

La fête de la Musique a été une réussite.

Orchestre à l'école, belle réussite pour leur concert de fin d'année. A la rentrée ce sera la troisième année de l'Orchestre des enfants en partenariat avec la CCT.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-07-04

1- AFFAIRES GENERALES : Dispositif « conseiller numérique »

Dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance, l'État a lancé en 2021 le dispositif « Conseiller numérique » piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ce dispositif permet à des structures publiques et privées qui emploient un ou plusieurs conseillers numériques de percevoir une subvention afin de financer ces emplois. Il permet également de financer la formation des conseillers numériques.

La Caisse des Dépôts et consignations est mandatée par l'Etat pour apporter son appui au dispositif piloté par l'ANCT.

La Commune de Saint-Pardoux-Soutiers a candidaté à ce dispositif et a été retenue. Le recrutement de la conseillère numérique s'est effectué le 20 novembre 2023.

La conseillère numérique bénéficie d'une formation afin de mener à bien les activités de médiation numérique suivantes :

- Créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs sur les 3 thématiques de service identifiées dans le préambule de la convention :
- Proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage (mairies, bibliothèques, espaces France Services, marchés, centres commerciaux, établissements scolaires, centres de loisirs, centres sociaux, etc..) ou sur des évènements ;
- Participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques mis en place (portes ouvertes, etc)

La Commune de Saint-Pardoux-Soutiers bénéficie d'une subvention d'un montant forfaitaire de 42 500 euros maximum pour une durée de 3 ans maximum.

Le Conseiller numérique doit également s'intégrer au réseau local de médiation numérique, lorsqu'il existe, en agissant de concert avec l'ensemble des acteurs de la médiation numérique présents sur le territoire, et en participant aux évènements de réseau professionnel.

Compte tenu de l'engagement de la commune de Saint-Pardoux-Soutiers dans les actions en faveur de l'inclusion numérique, il est proposé de répondre favorablement à la signature de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver les termes de la convention entre la commune et la Caisse des Dépôts et des Consignations, sur les modalités pratiques et financières du soutien sous forme de subvention, versé dans le cadre du dispositif « Conseiller numérique »,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou ses adjoints, à signer cette convention et tout document y afférent.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-07-04

2- FINANCES : REMPLACEMENT PORTE EGLISE

Mr le Maire présente le devis de remplacement de la porte de l'Eglise.

La pose et la fourniture s'élèvent à un montant de 10 388.70 € HT, soit un total de 11 427.57 € TTC.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

- De valider le devis d'un montant de 11 427.57 € TTC,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou ses adjoints pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

3- FINANCES : Création d'une régie de recettes

POUR INFORMATION au CONSEIL MUNICIPAL

Au regard de la délibération en date du 25 mai 2020 des délégations du conseil municipal données au Maire, à l'article 7, vous êtes habilités à créer une régie comptable nécessaire au fonctionnement des services municipaux.

Il sera nécessaire d'établir un arrêté de création de régie de recettes, en demandant en amont l'avis favorable du compte de Trésorerie de Saint Maixent l'Ecole.

4- FINANCES : délibération relative aux tarifs des repas du 14 juillet

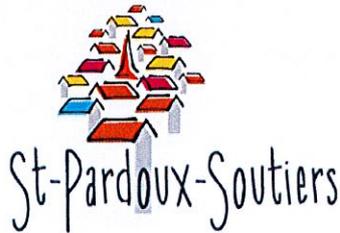
Délai trop court pour cette année.

5- PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif pour assurer les missions suivantes : agence postale, accueil physique et téléphonique, gestion de la comptabilité, état civil, gestion de la maison du bourg.



Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à : l'unanimité des membres présents et représentés.

- La création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif à compter du 22 août 2024,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

6 PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Le Maire rappelle à l'assemblée :

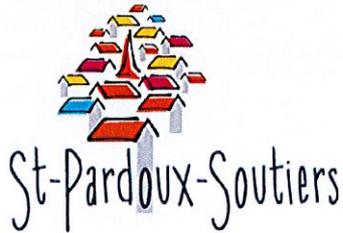
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif pour assurer les missions suivantes : agence postale, accueil physique et téléphonique, urbanisme et soutien administratif.

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à : l'unanimité des membres présents et représentés.

- La création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif à compter du 5 août 2024,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-07-04

7 VOIRIE : Vente de la parcelle AB0225
Acquéreur : SAS ESPERANCE ST PARDOUX-SOUTIERS

La Commune de Saint-Pardoux-Soutiers est sollicitée par la SAS ESPERANCE pour l'acquisition de la parcelle AB0225 Route de Parthenay.

Cette parcelle permettra à l'entreprise SAS ESPERANCE de créer un second accès depuis la rue du Potet, pour l'aménagement de son garage.

Les aménagements urbains en cours doivent prendre en compte cette vente potentielle avant tout projet définitif.

Après en avoir débattu, Le conseil propose d'appliquer le tarif suivant au Mètre carré, soit 2 euros. La superficie de la parcelle est de 217 m².

Le prix de vente sera d'un montant de 434 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la SAS ESPERANCE, le dossier sera transmis au Notaire Maître BEAUVOIS Vincent à Verruyes afin de constituer l'acte de vente.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter la vente de la parcelle AB 0225, sis Route de Parthenay, d'une superficie de 217 m² à la SAS ESPERANCE,
- De valider le prix de vente à 2 euros le m², pour un montant total de 434 euros,
- De transmettre le dossier à Maître BEAUVOIS Vincent sis Verruyes afin de constituer l'acte de vente,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou ses adjoints pour signer tous documents relatifs à cette affaire

8 Informations et questions diverses

Présentation des travaux d'aménagements à l'école publique

- Rénovation énergétique
- Prise en charge des certains travaux par le biais de Fonds de concours, de 11.39% (environ 124 000€)
- Réalisation sur 14 mois
- 2 Algecos seront installés
- Prévoir sur le budget 2025 (éventuellement à étaler sur 2025 et 2026)

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité sur le principe

Box Médicale :

Réflexions sur le projet d'installation d'une Box Médicale sur la Commune

- Nouvelle présentation avec tarification location
- Localisation
- Rencontre département vendredi 5 juillet 2024 : le projet répond-il à l'appel à projet
- Demande de RDV avec l'ARS
- Demande de RDV avec M. Le Sous-Préfet : aide de l'état
- Demande de RDV avec la communauté de communes : présentation du projet.
- Présentation du projet aux communes voisines pour mutualisation du projet avec : Vouhé / Beaulieu / Saint Marc / LaBoissière...
- Prévoir la création d'une commission : 4 à 6 personnes.
- Si le projet doit voir le jour, début 2025 semble être un bon calendrier.

Elections Législatives 2ème tour

Planning des bureaux de vote

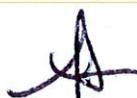
9 Dates à retenir

Fête du 14 juillet et ses festivités (quels seront les élus qui seront présents ?)

Prochain Conseil Municipal en septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de séance,
Sophie AUGER



Le Maire,
Johann BARANGER

